

POIITIQUE DES REVENUS

COMISSIONS TOUTEE GREGOIRE

A la fin de la grève des mineurs (Avril 1963) qui fut la première manifestation de la remontée de la combativité ouvrière depuis le début du gaullisme et où les mineurs obtinrent un succès appréciable dans leurs revendications (les mineurs eurent droit à la hausse des salaires demandée =11% mais sur 15 mois au lieu de l'avoir directement) ,le pouvoir nomme une "comission de trois sages" (Massé, Bloch Lainé, Masselin) chargé d'établir la proportion du retard du salaire des secteurs publics par rapport à ceux du secteur privé (de 3 à 8%).

Cette comission préconisa la mise en place d'une procédure de discussion entre l'Etat Patron et les salariés du secteur public, sauf les fonctionnaires, pour la fixation de l'évolution des salaires . Il s'agissait d'éviter le retour de conflits aussi nocifs pour la bonne marche de l'économie capitaliste.

Mai 1964 : Conclusions du rapport Toutée

- Il faut instituer une discussion tri partite entre
 - le gouvernement
 - la direction des entreprises publiques
 - les syndicats

Cette procédure de discussion comprend 3 phases:

- 1) Constatation de l'évolution de "la masse salariale" au cours de l'année écoulée.
- 2) Fixation de "la masse salariale" pour l'année suivante pour chaque entreprise
- 3) Répartition de cette masse par les directeurs d'entreprises nationalisées entre les différentes catégories de salariés.

I) Constatation de l'élévation des salaires sur un an.

Cinq comissions présidées par Mr Grégoire (conseiller d'état) se réunissent dans un délai d'un mois pour constater l'évolution de la masse salariale en 1966 c'est à dire l'ensemble des salaires versés plus les primes plus les prestations sociales pour les 5 secteurs suivants: RATP , Charbonnages, EDF , GDF , SNCF.)